



INFO SCCCUL

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Info SCCCUL vous informe des diverses activités de votre syndicat et sur des sujets d'intérêt commun concernant les milieux universitaire et syndical. Lisez-le !

Édition du 2 juin 2015

Pour tout problème de lecture de ce bulletin, allez à : <http://www.sccc.ulaval.ca/nouvelles/info-sccc/>

Actualités

SOS Université : invitation à tous les chargés de cours à signer la pétition

Le Collectif des professeures et professeurs des universités du Québec (CPPUNQ), connu aussi sous le nom Collectif SOS Université, a lancé, il y a quelques semaines, une pétition visant à dénoncer les coupes sans précédent dans les universités du Québec. Les problèmes engendrés par ces coupes touchent le monde de l'enseignement dans son intégralité. Face à cette situation, il faut réagir et unir nos forces. Jusqu'à maintenant, plus de deux mille professeures et professeurs, toutes universités du Québec confondues, auxquels se sont ajoutés des chargés de cours, des étudiants, des chercheurs et d'autres membres de la communauté, ont signé cette pétition. Votre conseil exécutif vous invite à son tour à dénoncer les effets néfastes de ces compressions en signant cette pétition qui sera déposée à l'Assemblée nationale du Québec à l'automne. Merci à celles et ceux qui l'ont déjà fait. Pour celles et ceux qui ne l'aurait pas encore signé, voir ci-dessous l'invitation du Collectif SOS Université aux chargées et chargés de cours. N'oubliez pas de vous identifier comme chargée ou chargé de cours dans la section « Commentaires » **Pour le conseil exécutif Anne Beauchemin**, v.-p. aux communications

COUPES PAR-DESSUS COUPES DANS LES UNIVERSITÉS. QU'EST-CE QU'ON FAIT?

La stratégie imposée par le gouvernement aura des répercussions désastreuses sur tout le système universitaire québécois et, en fin de compte, nuira une fois de plus à la qualité et à l'accessibilité de la formation des étudiantes et étudiants. Les chargées et chargés de cours sont touchés au premier chef. Parmi les dommages évidents, nous pouvons déjà entrevoir une réduction de la diversité de l'offre de cours, voire la disparition de certains programmes d'études. La tendance à agrandir la taille des classes, déplorée depuis plusieurs années, sera renforcée, et ce, afin de limiter le recours à des chargées ou chargés de cours. Il deviendra désormais impossible de maintenir un enseignement facilitant le contact et la qualité des échanges entre les étudiantes ou étudiants et le corps enseignant. Le personnel de soutien (administratif, pédagogique et de recherche) sera également réduit. Partant, la charge de travail pédagogique de tous les enseignants et enseignantes augmentera, ce qui réduira leur capacité à se ressourcer et à développer des projets de recherche innovants : la qualité et l'acuité de leur enseignement sont menacées. Enfin, le tout nuira inévitablement à la qualité de vie au travail en milieu universitaire et aura pour incidence un accroissement des risques psychosociaux, tendance à la hausse dans le secteur depuis plusieurs années. Et l'énumération n'est pas exhaustive. Si, comme nous, vous croyez que l'élastique est trop étiré, vous êtes conviés à ajouter votre voix à celle des autres membres de la communauté universitaire qui souhaitent qu'on fasse autre chose que subir ce qui nous est imposé. Ce n'est, certes, qu'une pétition, mais il s'agit d'un signe clair manifestant notre inquiétude. Prenez connaissance de la pétition à <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2015N47511> et soutenez cette initiative spontanée en ajoutant votre signature. **CONSIGNE IMPORTANTE** Afin d'assurer la validité des signatures, la crédibilité de la pétition et la meilleure visibilité possible au personnel enseignant, veuillez utiliser l'espace **Commentaires** pour préciser les trois informations suivantes : **a) votre statut ou fonction (ex. : chargée ou chargé de cours, professionnel ou professionnelle...)** **b) votre discipline ou département (ex. : histoire, éducation, biologie...)** **c) votre université (ex. : Université de Sherbrooke, UQTR, Concordia, Udm, UQAM...)** Note

Si, comme plusieurs, vous avez déjà signé cette pétition, nous vous en remercions et nous vous invitons à en parler à vos collègues de même qu'à faire suivre ce courriel dans vos réseaux. **Pour en savoir plus, rejoignez le collectif SOS Université sur Facebook!**

À votre agenda

9 juillet 2015, de 12 h à 14 h :

Pour les chargés de cours de l'ELUL sous contrat pendant l'été, une réunion avec la vice-présidente aux relations du travail, Suzanne La Vallée, et des agents de relations du travail (CRT), au pavillon DKN (local à déterminer).

Échos du comité des relations du travail (CRT)

Vous avez des étudiants ayant besoin de mesures d'accommodation pour leurs examens?

À la suite des nombreuses questions soulevées par nos membres, nous prenons l'initiative de vous transmettre les informations qui nous semblent les plus pertinentes au regard des mesures d'accommodation des étudiantes et étudiants en situation de handicap ou ayant une déficience fonctionnelle. Ces informations sont puisées dans la procédure « Accommodations scolaires aux examens » de l'ACSESH (Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap) publiée par le Centre d'aide aux étudiants, que vous pouvez également consulter en ligne en cliquant sur l'hyperlien suivant : [https : //www.aide.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf](https://www.aide.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf) D'emblée, il est important de comprendre que cette procédure invite les étudiantes et étudiants concernés à prendre les devants. Plus exactement, il leur incombe de se rendre au bureau de l'ACSESH avec des documents médicaux appuyant leur demande. C'est là que seront évalués leurs besoins et les mesures à prendre. Un responsable de l'ACSESH remettra alors une lettre d'attestation qui sera valide, à l'Université Laval, pour la durée des études de l'étudiant ou l'étudiante en question. Il revient ensuite à cette étudiante ou à cet étudiant de rencontrer chacun de ses enseignants dans les deux premières semaines de cours, avec sa lettre d'attestation d'accommodations scolaires de l'ACSESH en main. Pour les cours à distance, en cas d'examen en salle sous surveillance et à l'extérieur du campus, la lettre doit être transmise au Bureau de la formation à distance une fois l'inscription en ligne complétée, en respectant la date limite indiquée sur le site Internet. **Un étudiant ou une étudiante qui n'a pas fait cette démarche au moins une semaine avant un examen peut se voir refuser des mesures d'accommodation par son département.** Il est également de la responsabilité des étudiantes et étudiants de faire des choix de cours qui limitent le nombre d'examens à un maximum d'un par jour. Lorsqu'il est impossible de le faire, c'est à eux d'en aviser l'unité responsable du cours le plus rapidement possible, car ils doivent envisager les différentes possibilités de conflits d'horaire. Par ailleurs, les étudiantes et étudiants en situation de handicap ou ayant une déficience fonctionnelle doivent informer la personne responsable de la gestion des examens ainsi que toute personne du corps enseignant concernée en cas d'abandon du cours ou d'incapacité à se présenter à un examen pour des raisons de santé, certificat médical à l'appui. Si l'étudiante ou l'étudiant rencontre des difficultés dans l'application de la procédure, c'est aux conseillères et conseillers de l'ACSESH de lui répondre. Enfin, chaque unité nomme des responsables des mesures d'accommodations en ce qui a trait aux locaux, à la surveillance d'examens et à la rémunération. Il est cependant de la responsabilité du corps enseignant de convoquer l'étudiante ou l'étudiant ayant droit à des mesures d'accommodations au moins une semaine avant l'examen pour lui dire où et quand se présenter. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le bureau de l'ACSESH par téléphone : 418 656-2880; par courriel : acsesh@aiphe.ulaval.ca; par télécopieur : 418 656-7866 ou en personne au Centre d'aide aux étudiants, Pavillon Maurice-Pollack, 2305, rue de l'Université, local 2121, Université Laval, G1V 0A6. Élisabeth Cyr
pour le comité des relations du travail Pierre-Charles Tremblay, Enith Ceballos et Louis Lefrançois

Dossiers

« Faire tomber les mythes » : suite du Forum sur les enseignantes et enseignants universitaires contractuels (20-22 novembre 2014) : recherche et recherche-création chez les chargés de cours

La recherche et la recherche-création sont des aspects le plus souvent méconnus des activités des chargés de cours. Dans le but de mettre en lumière cette partie de leur travail, qui donne vie et profondeur à leur réflexion et à leur enseignement, le Forum présentait deux expositions. La première était consacrée aux publications de chargées et chargés de cours, dont plusieurs détiennent des maîtrises et des doctorats et parmi lesquels certains enseignent au 2^e et 3^e cycles universitaires. La seconde exposition, présentée en parallèle à la première, donnait à voir des œuvres de création en arts visuels réalisées dans divers médias (peinture, dessin, photographie, sculpture, installation, vidéo) ainsi qu'en théâtre de marionnette. À ces œuvres exposées in situ s'ajoutait un diaporama présentant d'autres œuvres de créations. C'est ainsi que fut célébrée, le 22 novembre 2014, la Journée nationale des chargées et chargés de cours dans le cadre des activités du forum. Cette journée fut l'occasion de rencontres et d'échanges avec les auteurs et artistes présents, ainsi qu'une façon de mieux faire connaître ces activités de recherche et de recherche-création qui constituent un volet important de la contribution des enseignants contractuels à la vie intellectuelle et artistique de leur milieu. Deux vues de la salle présentant l'exposition des publications des chargées et chargés de cours, réparties selon leur université d'attache. Photo : Louise Néron. Vue de la salle d'exposition d'œuvres visuelles. De gauche à droite : un tryptique de Marc Cramer, une œuvre photographique de Denis Farley, une série photographique de Janis Kwasney, une sculpture d'Alain Gerbier, le diaporama, et une œuvre picturale de Dominique Sarazin. Photo : Louise Néron. Les organisatrices des expositions remercient chaleureusement tous les chargées et chargés de cours qui ont partagé, par le biais de leurs publications, le fruit de leurs travaux de recherche. Un merci tout spécial aux artistes qui ont prêté leurs œuvres pour l'événement : Dominique Sarazin, Nicole Milette, Alain Gerbier, Denis Farley, Lise Nantel (UQAM), Sovi Ngau, Marc Cramer, Roxane Poisson (UdeM), Lauréat Marois (UQAC), Janis Kwasney, Paryse Martin et Renée

Méthot, Puma Freytag (ULaval). Anne

Beauchemin
v.-p. aux communications





Vie syndicale

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil syndical (4 mai 2015)

Les délégués syndicaux ont voté à la majorité, le 4 mai dernier, en faveur d'une proposition du conseil exécutif concernant la tenue, au cours de l'automne 2015, d'un sondage sur les chargées et chargés de cours. Avec ce sondage, le syndicat souhaite faire le point sur la situation d'emploi de ses membres, notamment dans le contexte des coupes imposées aux universités par le gouvernement. Le SCCCUL souhaite également avoir une connaissance plus fine des préoccupations de ses membres à une époque où le monde de l'enseignement change rapidement sous l'impact des nouvelles technologies, et avec l'accroissement de la charge de travail. Dans la perspective de la prochaine négociation, ce sondage devrait aussi donner l'occasion de mieux connaître les désirs et les attentes des chargés de cours en ce qui a trait à leur à leurs conditions de travail et leur participation aux activités du syndicat. Sa réalisation a été confiée à Michel Lemieux recherche, qui avait réalisé, en 2010, le sondage « Les chargées et chargés de cours en négo ». Au cours de cette réunion, François-Olivier Bernard (École de service social) a été élu au comité d'information et de mobilisation, et Nicolas Saucier (Information et communication) au comité de surveillance des finances. Nous les remercions chaleureusement de leur désir de contribuer aux activités de ces comités. Cette réunion du conseil syndical fut aussi l'occasion de s'informer des changements survenus ou anticipés dans plusieurs unités. Plusieurs délégués ont mentionné une diminution des cours attribués aux chargés de cours à forfait ou du régime d'emploi des chargés d'enseignement, conséquence des compressions budgétaires qui s'exercent depuis l'automne dernier, ou encore du transfert de cours à des professeurs. D'autres délégués ont signalé des transformations importantes de leur programme, qui entraînent des modifications de l'organisation de l'enseignement et qui impliquent l'exigence de nouvelles compétences, donc une redéfinition des PECC. Les directions d'unités cherchent par tous les moyens à maintenir une offre de cours acceptable (notamment en haussant la taille des groupes), mais lorsque l'on compare l'offre de cours ou le nombre d'enseignants par programme avec les années antérieures, force est de constater que la situation s'avère de plus en plus difficile. À noter, une vague de changements chez les directrices ou directeurs d'unités (géographie; langue, linguistique et traduction; sociologie, service social, littératures, sciences infirmières, design). En avant-propos de cette réunion, le président du SCCCUL, Puma Freytag, a commenté les activités organisées lors de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, qui se tient chaque 1er mai. Dans le contexte des mesures actuelles d'austérité, les manifestations du 1er mai avaient une résonance particulière, bon nombre d'employés voyant leur contrat de travail modifié, voire annulé ou non renouvelé. Il a aussi annoncé la tenue du Congrès de la FNEEQ (26-29 mai 2015), qui se tient au trois ans et qui s'intitule, pour cette édition, « Porter le flambeau » (compte-rendu à venir). Enfin, il a présenté et commenté la proposition que le SCCCUL avancera dans le cadre de ce congrès, qui concerne la création d'un comité chargé d'une enquête approfondie sur le statut de chargé d'enseignement, auquel s'intéressent actuellement plusieurs universités québécoises. Comme à l'habitude, cette réunion du Conseil syndical a donné lieu à de nombreux échanges entre les délégués. Anne Beauchemin

v.-p. aux communications

Soutien demandé par les organismes communautaires : une pétition contre l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

Pour plus d'infos et l'adresse de la pétition : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5353/index.html> Le gouvernement

du Québec veut assujettir tous les organismes sans but lucratif à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Il veut également que les appels au public soit couvert par cette loi. L'assujettissement à cette loi pourrait, par exemple, faire perdre le numéro de charité d'une organisation. Il comporte des obligations de transmission de rapports et d'inscription de demandes particulières qui pourrait faire en sorte que les organismes devraient y consacrer une très grande part de leur temps, temps qui ne serait plus disponible pour la mission même de l'organisation. L'inscription comporte des frais qui pourraient exclure bon nombre d'organismes. Finalement, un groupe communautaire ou populaire non-inscrit ne pourrait plus, par exemple, solliciter une rencontre avec un ministre pour parler d'un problème. Et s'il le faisait, les amendes pour non respect de ces obligations pourraient entraîner la fermeture de groupes. Parce que les interventions d'influence visant à défendre des intérêts collectifs sans visées lucratives, notamment lors d'appels au public, sont tout-à-fait différentes de celles réalisées dans l'objectif d'obtenir un privilège ou un avantage financier pour une personne ou une entreprise, nous vous demandons de signer la pétition suivante et de faire circuler le message au plus grand nombre possible de vos membres.

À lire, à voir, à écouter

Publication de l'IRIS

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, a publié récemment une compilation des mesures d'austérité et de leurs effets sur l'ensemble des secteurs d'activités de la société. Un document qui fait le point sur une situation qui fait réfléchir. À lire [ICI](#).

Une vidéo de l'IRIS

« La dette du Québec vous fait peur? Écoutez ceci » À voir [ICI](#)

Collectif Refusons l'austérité

Pour une mise à jour des effets concrets de l'austérité et des luttes qu'elle suscite, voir le site : <http://refusons.org/>

Informez-nous!

Informez-nous de vos activités professionnelles

Lancement d'un livre, publication d'un article, obtention d'un prix, de subventions de recherche, participation à un colloque, à un congrès, organisation d'une exposition, d'un concert, d'un spectacle, etc. Vous contribuez ainsi à la visibilité et à la reconnaissance des chargés de cours en faisant connaître, via le site web du syndicat, votre contribution à la vie intellectuelle et artistique. Pour nous contacter : communications@scccul.ulaval.ca

Comité de rédaction : Anne Beauchemin, Puma Freytag et Suzanne La Vallée.

Collaboratrice pour ce numéro : Élisabeth Cyr

Révision linguistique : Complément Direct

Mise en page: Lyne Grenier

Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications
pour **L'Équipe du SCCCUL**

[Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !](#)

© 2015 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval